

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 36 / 2020

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt le 19 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-M.
BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme
BOULANGER Tamara- M.CAMARA Célestin-Mme DEZ
Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M.
HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX
Aurore-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M.
SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-
M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-
Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne

Procurations : M. FRELIER Laurent donne procuration à M.
SANTONI Jean- Mme OLIBE Carole donne procuration à M.
BRUN Fernand.

.Etaient absents excusés- néant.

**Délibération portant désignation d'un délégué pour la CUMA forestière
du Centre VAR.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme AURIOL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la CUMA forestière du Centre Var a été créée en 1982. Elle a comme adhérents tant des propriétaires privés que publics. Son but est de participer à la protection de la forêt varoise par la réalisation d'un projet collectif. Dans cet esprit le conseil d'administration est composé alternativement de membres issus de la forêt privée ou des collectivités locales.

La CUMA possède des salariés et avec la mission d'entretien forestier, elle a aussi la mission de suivi de la filière bois et liège.

Notre commune fait partie de la CUMA en raison de la présence du massif des Maures sur notre territoire et à cet effet doit désigner un représentant.

Monsieur le Maire propose : M. ROSSI Patrick, adjoint au Maire .

Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de désigner comme représentant de la commune au sein de la CUMA forestière, M. ROSSI Patrick,

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

